

Pose de la première pierre du bâtiment Anses - ANSM à Lyon

Dossier de presse

19 octobre 2022

Contacts Presse

Anses

01 49 77 13 77 - 01 49 77 22 26 - 01 49 77 28 20
presse@anses.fr

ANSM

01 55 87 30 22 - 01 55 87 30 77
presse@ansm.sante.fr



SOMMAIRE



- 3** Vers un bâtiment commun Anses - ANSM à Lyon-Gerland

- 5** Interview croisée de Françoise Duperray, directrice de la direction des contrôles de l'ANSM et de Laurent Lempereur, directeur du laboratoire de Lyon de l'Anses

- 7** Le financement du projet

- 8** Le projet architectural

- 9** Le laboratoire Anses de Lyon

- 11** La direction des contrôles de l'ANSM

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 19 octobre 2022

Vers un bâtiment commun Anses-ANSM à Lyon-Gerland : pose de la première pierre

Ce 19 octobre, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) lancent officiellement la construction de leur futur bâtiment commun à Lyon, avec la pose symbolique de la première pierre.

Le futur bâtiment accueillera le laboratoire de Lyon de l'Anses et une partie de la direction des contrôles de l'ANSM. Dans une approche « One Health – une seule santé », il alliera plateformes technologiques de pointe, laboratoires de haute sécurité biologique en santé humaine, animale et végétale et espaces de bureaux.

Sur une surface de 8 300 m², le bâtiment recevra 150 agents permanents, dont 80 de l'Anses et 70 de l'ANSM. Il accueillera également des étudiants en thèse et en master, pour un total de 180 postes de travail. La livraison du bâtiment est prévue courant 2024 et la finalisation du projet global, incluant la plantation d'une mini-forêt, en 2025.

Au cœur d'une communauté dédiée à la santé

La construction de ce bâtiment commun renforce l'implantation des deux agences sanitaires au cœur du Biodistrict Lyon-Gerland, au sein duquel elles entretiennent de nombreux partenariats. Dédié à la santé et aux maladies infectieuses, ce lieu accueille des établissements publics et privés de renommée internationale.

Le Biodistrict Lyon-Gerland

En réunissant plus de 50 acteurs majeurs, le Biodistrict Lyon-Gerland est aujourd'hui l'épicentre des sciences de la vie à Lyon et en région Auvergne-Rhône-Alpes. C'est à la fois un lieu de vie, un campus de recherche et d'innovation et un quartier d'affaires, associant grands groupes, établissements techniques et industriels et start-ups innovantes, dans un environnement scientifique et académique de pointe. Portée par la Métropole de Lyon, la dynamique du Biodistrict Lyon-Gerland a pour ambition de positionner Lyon dans le top 10 mondial des sites majeurs en biotechnologies et santé, avec la collaboration des plus de 5 000 professionnels du secteur qui travaillent sur ce territoire au quotidien.

"Les équipes de l'ANSM et moi-même sommes fières de porter ce projet dédié à l'approche « One health », au service de la santé publique. C'est inédit et c'est historique pour nos deux agences. Ce bâtiment commun à nos laboratoires nous permettra d'installer une synergie bénéfique à nos deux institutions, en favorisant les échanges entre les équipes de nos laboratoires et en créant des passerelles entre santé humaine, animale et végétale." **Christelle Ratignier-Carbonneil, directrice générale de l'ANSM**

"En tant que pionnière d'une vision décloisonnée de la santé, l'Anses se réjouit de voir se concrétiser ce projet de bâtiment commun avec l'ANSM, propice à l'émergence de projets et de cultures partagés, au bénéfice de toutes les santés. En investissant dans ce nouveau bâtiment, l'Anses témoigne ainsi de sa volonté de se projeter sur le temps long à Lyon-Gerland avec de nouveaux moyens de travail et des activités scientifiques variées, et de pérenniser ainsi une présence qui remonte à plus de 50 ans." **Roger Genet, directeur général de l'Anses**

"La construction que nous débutons aujourd'hui est importante pour le territoire. Le bâtiment qui accueillera les équipes de l'ANSES et l'ANSM est exemplaire en matière de végétalisation, avec l'inclusion d'une mini forêt, un îlot de fraîcheur urbain bienvenu dans le Biodistrict Lyon-Gerland. Ce rapprochement local des deux agences confirme l'importance de l'approche de santé globale (One Health), que nous partageons pleinement et soutenons au travers du HUB VPH en santé publique vétérinaire, dont la Métropole de Lyon est membre, ou encore du projet de Biocluster français d'innovation en infectiologie, soumis dans le cadre du plan stratégique national "Innovation Santé 2030", et pour lequel toutes les parties prenantes de l'écosystème de santé métropolitain se sont fortement mobilisées." **Bruno Bernard, président de la métropole de Lyon**

"Envisager la santé avec une nouvelle approche prenant en compte les interactions entre les santés humaine, animale et environnementale, est la dynamique que nous souhaitons continuer de porter à la ville de Lyon. La construction d'un futur bâtiment à Lyon-Gerland, rassemblant deux institutions de la santé (Anses et ANSM) est un signal fort et positif pour notre ville. Ce nouveau lieu place la ville de Lyon, plus que jamais, comme un territoire à la pointe de l'approche « One Health – une seule santé » à l'échelle locale comme internationale." **Grégory DOUCET, maire de Lyon.**

Contacts Presse

Anses

01 49 77 13 77 / 01 49 77 22 26 / 01 49 77 28 20
presse@anses.fr

ANSM

01 55 87 30 22 / 01 55 87 30 77
presse@ansm.sante.fr

Métropole Grand Lyon

04 26 99 36 80
bbarles@grandlyon.com

Ville de Lyon

04 72 10 32 41
Leila.kessi@mairie-lyon.fr

Interview croisée



Laurent Lempereur,
directeur du laboratoire
de Lyon de l'Anses



Françoise Duperray,
directrice de la direction
des contrôles de l'ANSM

Comment est née l'idée de rassembler des équipes de l'Anses et l'ANSM dans un même bâtiment ?

Laurent Lempereur : Le laboratoire de Lyon de l'Anses et une partie de la direction des contrôles de l'ANSM sont actuellement dans une zone géographique très proche. Ils sont tous les deux dans des bâtiments vieillissants, avec un besoin de s'étendre, que ce soit pour les laboratoires comme pour les zones tertiaires. Très vite, on a réalisé que la création d'un bâtiment commun était une opportunité de répondre à ces besoins, tout en maintenant notre présence dans le biodistrict de Lyon-Gerland, un endroit stratégique pour nos activités comme pour celles de l'ANSM.

Françoise Duperray : Il y a eu une très bonne coordination et un travail très interactif entre nos deux entités. Nous avons également saisi cette opportunité pour regrouper des équipes basées à Saint-Denis, en région parisienne, et

spécialisées dans la libération de lots de médicaments dérivés du sang (c'est-à-dire le contrôle de leur qualité avant leur mise sur le marché), avec les équipes de Lyon, en charge de la libération des lots de vaccins. Il y avait une pertinence à regrouper ces équipes dans un même espace, avec une infrastructure et un plateau technique commun entièrement dédié aux contrôles de l'ensemble des produits biologiques et de biotechnologie via la surveillance de marché et/ou la libération de lots de médicaments dérivés du sang et de vaccins.

Ce rapprochement des deux agences va-t-il donner lieu à des échanges de compétence ou des projets communs ?

FD : Les interactions possibles sont très larges, avec des approches One Health, entre la santé animale et la santé humaine. Ces interactions vont au-delà des équipes de Lyon. En plus des échanges locaux, les activités développées au sein de nos deux équipes peuvent intéresser des équipes de l'ANSM et de l'Anses non lyonnaises. Par ailleurs, nos scientifiques pourraient être plus enclins à postuler en tant qu'experts dans des groupes de travail de l'Anses et inversement.

LL : Le rapprochement va sûrement créer des liens. Par exemple, notre laboratoire travaille sur l'antibiorésistance et on sait que l'une des principales alternatives à l'usage des antibiotiques est d'améliorer la vaccination. Si on détecte des résistances inquiétantes, l'ANSM va pouvoir se saisir de la question pour promouvoir le développement de vaccins contre ces pathogènes résistants et accélérer leur mise sur le marché.

Nous allons aussi organiser des séminaires scientifiques communs, où les scientifiques présenteront leurs travaux et leurs problématiques. On le fait déjà au sein de l'Anses, on a proposé de les ouvrir à l'ANSM avant même d'intégrer le nouveau bâtiment.

Quels seront les bénéfices de ce nouveau bâtiment ?

LL : Nous aurons des zones de laboratoires et tertiaires plus modernes qui permettront plus de transversalité et plus de capacité d'accueil. Comme nous aurons un bâtiment pour deux, notre surface, bien qu'optimisée et modernisée, sera réduite d'un tiers par rapport à l'ensemble de nos bâtiments actuels. Ceci va générer des économies notamment sur les frais de fonctionnement, de maintenance et d'énergie, d'autant que le bâtiment sera conçu pour avoir une empreinte écologique réduite.

Tous les espaces permettant le fonctionnement d'un laboratoire seront mutualisés, comme les zones de chargement et de déchargement, de stockage des échantillons ou de gestion des déchets. L'accueil, les salles de réunion et de convivialité seront également communs.

FD : De plus, deux structures techniques seront partagées. La première est un laboratoire de biologie moléculaire. Ce laboratoire nécessite des équipements scientifiques qui demandent beaucoup

d'investissement et dont la technologie évolue très vite.

Le partage de ces outils, en plus d'économiser de l'argent et de la place, va amener une émulation autour de ces nouvelles technologies, avec des échanges sur nos pratiques.

LL : Le deuxième laboratoire commun sera le laboratoire de métrologie, qui sert à vérifier que nos équipements de mesure sont bien conformes à leurs spécifications et si besoins étalonnés. L'ANSM et l'Anses doivent faire ces vérifications tous les ans ou tous les deux ans, cela ne sert à rien d'avoir des équipements séparés. Au-delà de ces laboratoires mutualisés, chaque agence aura son propre étage de laboratoires, avec des accès contrôlés et limités, pour répondre aux exigences de sûreté et de confidentialité auxquelles nos deux agences sont tenues.



Le financement du projet

Coût total du projet
**32.5 millions d'€ HT, soit
36 millions d'€ TTC**

dont une subvention de :

MÉTROPOLE

12 millions d'€

GRAND LYON



Prise en charge des frais de démolition des bâtiments existants et de dépollution du site, pour un montant maximum de **2 millions d'€**

Le projet architectural

Le projet proposé par le cabinet Pargade Architectes a été retenu à l'unanimité du jury suite à un concours d'architectes en 2020. La qualité du projet, jugé à la fois réaliste, fonctionnel mais également écologique, a été soulignée. Le cabinet d'architectes compte parmi ses réalisations plusieurs bâtiments dans les domaines hospitalier, de l'enseignement et de la recherche.

Le bâtiment destiné à rassembler les équipes de l'Anses et de l'ANSM abritera à la fois des laboratoires, des plateformes logistique et technique, des bureaux et des salles de réunions. La dualité entre les fonctions tertiaires et techniques sera retranscrite dans l'architecture du bâtiment de 5 étages : les trois

derniers niveaux, consacrés au tertiaire, seront décalés par rapport aux deux premiers niveaux, abritant les laboratoires.

Ce choix se traduit par un effet de glissement et de surplomb au-dessus de l'entrée principale.



Une empreinte écologique réduite

Plusieurs choix de construction visent à réduire l'empreinte écologique du bâtiment, comme par exemple l'utilisation d'un béton bas carbone constitué à 30% de granulats recyclés ou la conception d'une façade constituée d'une ossature en bois et d'un enduit en terre crue, ce qui divise par deux l'empreinte carbone du projet, par rapport à une façade en béton.

Plusieurs aménagements ont été pensés pour réduire la chaleur, comme l'installation d'un brasseur d'air ou la réduction des surfaces vitrées. Ces choix permettront au bâtiment d'atteindre une performance énergétique E2C1.

Une autre particularité du projet est d'inclure le végétal, avec un toit-terrasse végétalisé, un patio au troisième étage, et la plantation d'une « mini-forêt » de 500 arbres sur la parcelle. Les fonctions de ces végétaux sont nombreuses : création d'un îlot de fraîcheur urbain, atténuation du bruit, amélioration du cadre de travail, ou encore support pour la biodiversité. La « forêt » est ainsi conçue comme un écosystème autonome composé d'espèces locales.

Anses : le laboratoire de Lyon

Le laboratoire de Lyon de l'Anses est un laboratoire polyvalent qui développe ses activités de recherche, de référence et de surveillance sur les principaux axes stratégiques transversaux de l'Agence. Il mène à ce titre des activités à la fois en santé animale et en santé des végétaux, ainsi que sur les thèmes de l'antibiorésistance, de la surveillance et de l'épidémiologie, ou encore sur les liens entre les expositions à des substances chimiques et les maladies neurodégénératives. Ses équipes sont composées de près de 100 personnes dont 80 permanents, réparties au sein de 5 unités scientifiques et 3 services.

Les unités du laboratoire

L'unité Antibiorésistance et virulence bactériennes (AVB)

Cette unité contribue aux politiques nationales et internationales de lutte contre la résistance aux antibiotiques. Elle participe à des dispositifs de surveillance de l'antibiorésistance. Ses recherches visent à une meilleure compréhension du risque pour l'être humain provenant de l'antibiorésistance des bactéries présentes chez les animaux et dans l'environnement, et contribuent à la recherche d'alternatives aux antibiotiques.

L'unité coordonne le mandat de l'Anses comme centre de référence de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) pour l'antibiorésistance. Son rôle est d'apporter un appui à l'Organisation et aux pays membres pour surveiller et réduire la résistance aux antibiotiques.

L'unité Maladies neuro-dégénératives (MND)

L'unité s'intéresse historiquement aux maladies animales associées à des

anomalies de repliement protéique, notamment les maladies à prion (encéphalopathies spongiformes transmissibles). Plus récemment, ses activités ont été étendues aux maladies neurodégénératives humaines, en particulier la maladie de Parkinson. Une partie de ces travaux vise à comprendre comment se propagent les lésions neuropathologiques dans le système nerveux central et périphérique. D'autres travaux sont consacrés à l'impact de l'exposition à des pesticides sur le développement de la maladie de Parkinson.

L'unité porte le mandat de laboratoire national de référence (LNR) pour les encéphalopathies spongiformes transmissibles animales (encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et tremblante). À ce titre, elle assure le bon fonctionnement du système de surveillance de ces maladies sur le territoire national.

L'unité mixte de recherche Mycoplasmoses animales (UMR MYCO)

Créée en avril 2004, l'unité mixte de recherche (UMR) Mycoplasmoses animales relève d'une co-tutelle de VetAgro Sup et de l'Anses. Elle est spécialisée dans l'étude d'un genre bactérien à l'origine de plusieurs maladies animales, les mycoplasmes. L'UMR pilote le réseau Vigimyc, qui assure la surveillance épidémiologique des mycoplasmoses des ruminants. Ses projets de recherche portent essentiellement sur la diversité et l'antibiorésistance des mycoplasmes animaux, ainsi que sur la virulence et l'émergence de ces mycoplasmes.

L'unité sous contrat Caractérisation et suivi des phénomènes d'évolution de résistance aux produits de protection des plantes (USC CASPER)

Sous contrat avec Inrae, l'USC Casper étudie la résistance des bio-agresseurs des cultures (agents pathogènes, parasites, ravageurs de cultures et plantes adventices) aux produits de protection des plantes, communément appelés pesticides. Cette thématique est

abordée aussi bien d'un point de vue pratique, dans le cadre du Plan de surveillance national des résistances aux produits de protection des plantes, que d'un point de vue plus fondamental, à travers des projets de recherche.

L'unité Épidémiologie et appui à la surveillance (EAS)

Cette unité anime et apporte un appui scientifique à plusieurs dispositifs de surveillance épidémiologique coordonnés par l'Anses, notamment le Résapath (Réseau d'épidémiosurveillance de l'antibiorésistance des bactéries pathogènes d'origine animale) et le réseau Vigimyc, pour l'épidémiosurveillance des mycoplasmoses des ruminants.

Elle est également impliquée dans les plateformes nationales d'épidémiosurveillance en santé animale, en santé végétale et en sécurité de la chaîne alimentaire. Ses activités de recherche ont pour finalité d'améliorer les méthodes de surveillance épidémiologique et de mieux comprendre les déterminants de l'état de santé des populations animales et végétales.

Un réseau de partenariats lyonnais et régionaux

Le laboratoire de Lyon contribue au réseau thématique de recherche pour la santé et le bien-être animal en région Auvergne Rhône-Alpes (SAARA), qu'il a créé en 2018 avec Inrae et VetAgro Sup. L'objectif est d'initier et faire vivre un réseau des forces régionales impliquées en santé et bien-être animal.

Il est membre associé de l'université de Lyon depuis 2015. Ce positionnement est un atout pour son ancrage régional, notamment via le renforcement de la recherche associée à l'accueil et à l'encadrement de masters ou de doctorants en collaboration avec les écoles doctorales.

Le laboratoire Anses de Lyon est également membre de LyonBiopole. En lien avec ce partenariat et par ses nombreuses collaborations régionales, il est associé au nouveau Hub de santé publique vétérinaire HUB VPH. Enfin, il a développé des conventions de partenariat, notamment récemment avec la fondation Mérieux.

ANSM : la direction des contrôles

La direction des contrôles, composée de 137 agents répartis sur trois sites (Saint-Denis, Lyon et Vendargues), est chargée de développer la stratégie du contrôle en laboratoire des produits de santé, dans une approche de surveillance du marché, en tenant compte des programmes de surveillance européens et internationaux en relation avec la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM), l'Agence européenne des médicaments (EMA) et l'OMS.

Les équipes de la direction des contrôles qui sont concernées par le regroupement des deux agences au sein d'un bâtiment commun au cœur de Lyon-Gerland sont basées à Lyon et à Saint-Denis (Ile-de-France).

L'équipe de Lyon, spécialisée dans le contrôle de la qualité et de la sécurité des vaccins, est leader au niveau européen du processus de libération de lots de vaccins, tandis que les équipes parisiennes assurent le suivi de la qualité et de la sécurité des médicaments dérivés du sang, soumis également au même processus de libération de lots, selon la Directive européenne en vigueur, et la surveillance du marché de médicaments biotechnologiques innovants.

Composés d'environ 65 agents, ils sont répartis en 4 pôles, un pôle thématique (LISBIO), deux pôles techniques (CBIOMI et CPBIO) et un pôle logistique et administration actuellement réparti sur les deux sites (LOGALP).

Les pôles de la direction des contrôles

Pôle Libération de lots et surveillance du marché des produits biologiques (LISBIO)

Ce pôle est dédié au pilotage des missions de la direction des contrôles (CTROL). Il a en charge la libération des lots de vaccins et des médicaments dérivés du sang avant leur mise sur le marché. Il assure notamment l'évaluation des protocoles de fabrication abordée aussi bien d'un point de vue et de contrôle du lot mis à disposition par les fabricants et la validation des certificats de libération. Il assure également la préparation et le suivi du programme de surveillance du marché des produits biologiques et essentiellement de biotechnologies.

Pôle Contrôles des produits biologiques (CPBIO)

Ce pôle est en charge du contrôle par méthodes biologiques et physico-chimiques des produits biologiques dans le cadre de la libération des lots des médicaments dérivés du sang et des vaccins ou dans le cadre de la surveillance de marché des médicaments issus des biotechnologies, vaccins, médicaments dérivés du sang et autres médicaments biologiques. Il assure également le développement de techniques adaptées aux contrôles.

Pôle Contrôles biologiques des médicaments immunologiques, sécurité biologique (CBIOMI)

Ce pôle assure les contrôles biologiques appliqués aux médicaments immunologiques (vaccins, sérum) dans le cadre de la libération de lots. Il est le plateau technique référent de la CTROL pour les contrôles de sécurité biologique et la sécurité virale. Il contribue également au développement de techniques adaptées aux contrôles.

Pôle Logistique scientifique et administratif Lyon et Saint-Denis (LOGALP)

Ce pôle assure toutes les fonctions supports nécessaires au bon déroulement des contrôles avec notamment la gestion du logiciel de gestion des informations du laboratoire, l'enregistrement des échantillons, et l'envoi des livrables, mais également toute la gestion des achats de réactifs et consommables en lien avec la direction de l'administration et des finances et enfin la maintenance des équipements scientifiques et la métrologie.

Autres acteurs impliqués dans le projet

- Architecte associé : Moon safari
- Bureau d'études techniques tous corps d'état : Wsp France
- Ingénierie Haute qualité environnementale : Eodd
- Paysagiste : Moz paysage
- Économiste : Us&Co
- Bureau d'études techniques dépollution : Ginger Burgeap
- Bureau d'études techniques désamiantage, démolition : Ginger Deleo
- Terrassement - Gros-œuvre - Démolition - Désamiantage – Dépollution : Roux Cabrero entreprise - Franky Fondations - Razel Beck - Suez Rr Iws Remediat
- Étanchéité : Asten
- Façades : Entreprise G. Roland & R. Poisson
- Menuiseries extérieures : Allouis face in tec
- Cloisons - Doublages : Ercp entreprise rhônalpine de cloisons préfabriquées
- Cloisons modulaires laboratoires : Pi Install
- Menuiseries intérieures - Mobilier : Suscillon
- Revêtements de sol : Rhonibat
- Chauffage - Ventilation - Climatisation : Idex Énergies
- Électricité courant fort / courant faible : Eiffage Énergie Systèmes
- Ascenseurs - Monte-charges : Mpa Mac Puar Ascenseurs
- Voiries réseaux divers : Colas France
- Aménagements paysages : Chazal sas - Espaces
- Plomberie et sanitaire : Blanchard et Blasquez
- Faux-plafonds et peinture : Entreprise G. Roland & R. Poisson
- Serrurerie: SOCAM

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) apporte aux décideurs publics les repères scientifiques nécessaires pour protéger la santé de l'Homme et de l'environnement contre les risques sanitaires. Elle étudie, évalue et surveille l'ensemble des risques chimiques, microbiologiques et physiques auxquels les Hommes, les animaux et les végétaux sont exposés, et aide ainsi les pouvoirs publics à prendre les mesures nécessaires, y compris en cas de crise sanitaire. Agence nationale au service de l'intérêt général, l'Anses relève des ministères en charge de la santé, de l'environnement, de l'agriculture, du travail et de la consommation.

L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) est l'acteur public qui permet, au nom de l'État, l'accès aux produits de santé en France et qui assure leur sécurité tout au long de leur cycle de vie. Au cœur du système de santé, elle agit au service des patients et de leur sécurité, aux côtés des professionnels de santé et en concertation avec leurs représentants respectifs. Elle favorise l'accès à des produits innovants via des procédures d'autorisation adaptées à chaque stade de la vie du médicament avant et après sa mise sur le marché. Au travers de ses évaluations, son expertise et sa politique de surveillance, elle s'assure que les produits de santé disponibles en France soient sûrs, efficaces, accessibles et bien utilisés.

Contacts Presse

Anses

01 49 77 13 77 / 01 49 77 22 26 / 01 49 77 28 20

presse@anses.fr

ANSM

01 55 87 30 22 / 01 55 87 30 77

presse@ansm.sante.fr